

**ARRETE DE POLICE N° 2026 – 08 – 27 - 032
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Commune d'ARDOIX

230 Route du Bruas

LE MAIRE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de Monsieur Gabin Dumas en date du 9 juillet 2026 dans le cadre de travaux d'évacuation des eaux pluviales au n° 230 Route du Bruas.

CONSIDERANT que pour procéder à la mise en place d'un réseau d'EP par l'Entreprise DELOMME ROCHE et assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement réglementée Rue des Chirattes face au n°220 dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du mardi 22 au mercredi 23 septembre 2026.

ARTICLE 2

La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie pendant les travaux.

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

ARTICLE 4

L'entreprise ou la personne chargée des travaux devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

.../...

ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- M. Gabin DUMAS à Ardoix

Fait à ARDOIX, le 27 Août 2026

Le Maire,



Sylvie BONNET